



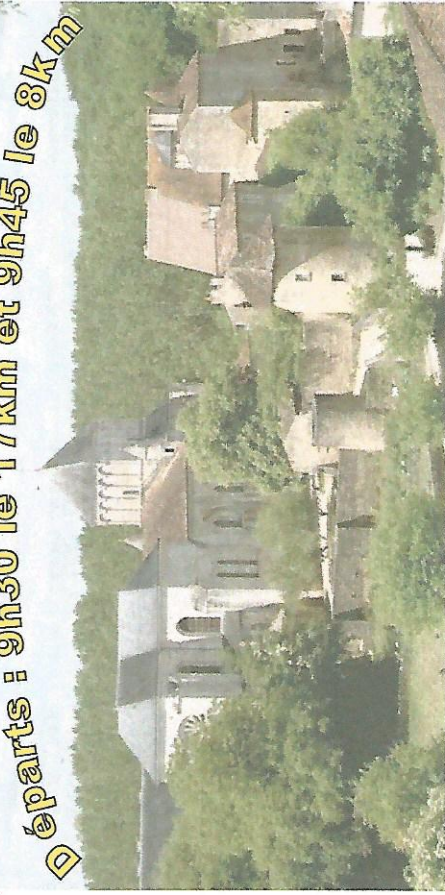
# Sur la Trace des Cagouilles

92% chemins

Courses nature  
de 8 km et 17 km

**Nouaillé Maupertuis**  
**Dimanche 1er Novembre 2015**

Départs : 9h30 le 17km et 9h45 le 8km



Organisées par Les P'tits Moteurs

[www.lespittismoteurs.com](http://www.lespittismoteurs.com)

1€ reversé à l'association [www.avcdelenfant.fr](http://www.avcdelenfant.fr)



AVC DE L'ENFANT



**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**SUR LA TRACE DES CAGOUILLES**  
**1er Novembre 2015 (départs: 9h30 le 17km, 9h45 le 8km)**

A retourner avant le 29 octobre 2015  
**SUR LA TRACE DES CAGOUILLES**  
 Chez Samuel MOULIN  
 66 route des Groges  
 86280 SAINT BENOIT

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : / /

SEXE :  F  M

COURSES : 8km  17km  7€

N° DOSSARD \_\_\_\_\_  
 (cadre réservé à l'organisation)

chèque à l'ordre de "les p'tits moteurs" (1€ reversé à l'association **AVC DE L'ENFANT**)

EMAIL : \_\_\_\_\_

*les p'tits moteurs s'engagent à ne pas utiliser ce mail à des fins commerciales.  
 Il servira en cas de re-contact pour d'éventuelles informations spécifiques à l'organisation de la course.*

CLUB ou ASSOCIATION : \_\_\_\_\_

*Je joins un certificat médical ou sa photocopie datant de moins d'un an à la date de la course et portant la mention de "NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE LA COURSE A PIED EN COMPETITION", ou la photocopie de ma licence FFA (ou FFCC, FFETI ou FFFM) :*

Je suis mineur(e) et je fais compléter à mes parents ou responsable l'autorisation ci-dessous :

Je soussigné(e) .....  
 parents / responsable du coureur : .....  
 déclare l'autoriser à participer à l'épreuve organisée par Les P'tits Moteurs sous mon entière responsabilité.

DATE : \_\_\_\_\_

SIGNATURE : \_\_\_\_\_

Remise des dossards  
 Samedi 31 octobre de 15h00 à 19h00  
 et dimanche 1er novembre de  
 7h30 à 9h00 à la Maison pour Tous  
 (chemin de l'aumônerie)

En signant, j'accepte l'intégralité du règlement et je m'engage à le respecter.  
 Signature obligatoire des parents pour les mineurs

**Règlement 2015**

Toutes les infos sur [www.lespitsmoteurs.com](http://www.lespitsmoteurs.com)

**Article 1 - PARTICIPATION**

Sur les 2 parcours : la participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.  
 Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve dans le cadre de la promotion de celui-ci.  
 L'épreuve de 8 km est ouverte à tous licenciés ou non à partir de 16 ans (né en 1998 et avant).  
 L'épreuve de 17 km est ouverte à tous licenciés ou non à partir de 18 ans.  
 Un mineur doit obligatoirement avoir une décharge parentale.

Pour participer, il est obligatoire que chaque concurrent soit :

- ⊗ titulaire d'une licence Athlé Compétition, d'une licence Athlé Entreprise, d'une licence Athlé Running ou d'un Pass Running, délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ;
- ⊗ ou titulaire d'une licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'Orientation

, la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou de la fédération handisport.

⊗ ou pour les autres participants, titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition, ou de la Course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

**Article 2 - HORAIRES**

Dimanche 1er novembre 2015 départs : 9h30 le 17 km et 9h45 le 8 km

Salle Maison pour Tous (chemin de l'aumônerie), commune de Nouaillé Maupertuis (Vienne)

**Article 3 - INSCRIPTIONS**

Par retour courrier, à l'adresse ci dessous ou directement en ligne sur le site [lespitsmoteurs.com](http://www.lespitsmoteurs.com) avant le 30 octobre 2015

Sur la Trace des Cagouilles

Chez Samuel MOULIN

66 route des Groges

86280 SAINT BENOIT

ou sur place à partir d'un bulletin d'inscription fourni par l'organisation le samedi 31 octobre 2015 de 15h00 à 19h00

et le dimanche 1er novembre 2015 de 7h30 à 9h00 à la Maison pour Tous (chemin de l'aumônerie)

**Article 4 - RETRAIT DES DOSSARDS**

samedi 31 octobre 2015 de 15h00 à 19h00 et le dimanche 1er novembre 2015 de 7h30 à 9h00 à la Maison pour Tous (chemin de l'aumônerie).  
 Un coureur = un dossard (pas de distribution groupée pour les clubs)

**Article 5 - BALISAGE**

Aucun balisage au sol ne sera effectué, afin de préserver l'environnement.

Le balisage se fera à l'aide de petites pancartes « Trail » et de jalons de rubalise accrochés aux arbres.

**Article 6 - SÉCURITÉ**

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout au long du parcours en des endroits stratégiques.

L'assistance médicale sera assurée par un médecin. Tout participant a l'obligation de signaler un coureur en difficulté au signaleur le plus proche. Tous les signaleurs seront dotés d'un téléphone portable.

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler la manifestation.

**Article 7 - RAVITAILLEMENT**

Sur le parcours de 8 km : un ravitaillement au bout de 5 km.

Sur le parcours de 17 km : deux ravitaillements au bout de 7 km et 14 km.

**Article 8 - CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES**

Chaque participant doit courir sur l'épreuve sur laquelle il est inscrit (8 km ou 17 km).

Tout participant qui effectuera une autre distance ne sera pas classé, il sera arrêté avant le franchissement de la ligne d'arrivée. La présence des participants récompensés est obligatoire.

Sur chaque parcours, seront récompensés : les 3 premiers au scratch et les premiers des catégories (hommes et femmes).

Les récompenses ne seront pas cumulables.

**Article 9 - SANCTIONS**

Tout participant surpris à ne pas suivre le balisage ne sera pas classé.

Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre débris, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié (aucune réclamation ne sera possible).

**Article 10 - ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ**

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante et en cas de vol pendant la manifestation.

**Article 11 - ANNULLATION COURSE**

En cas de force majeure, événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.